



Dons anti tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 30 novembre 2003

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il existe un centre (national français) auquel nous pourrions faire des dons pour lutter contre le tabagisme (favoriser la publicité anti tabac par exemple).

Remerciements.

Réponse :

L'association DNF les Droits des Non-Fumeurs est une association nationale reconnue de mission d'utilité publique. Elle peut, à ce titre, recevoir des dons et délivrer des reçus qui, en vertu de l'article 238 bis-1 du code général des impôts, donnent droit à déduction fiscale.

Consultez le site Internet de DNF et vous constaterez l'engagement sans faille de cette association dans sa lutte contre le tabagisme.